

SAINT-SAUVEUR

LETTRE MUNICIPALE D'INFORMATIONS

Septembre
2008
Lettre n° 3
600 ex.

Directeur de Publication - Dominique FOUIN - Mairie de SAINT-SAUVEUR 1, place du 19 mars 1962
TEL. 05 56 59 57 13 FAX. 05 56 59 50 61 E-mail : saint-sauveur-medoc@wanadoo.fr

Rentrée Scolaire 2008



Légende photo - de gauche à droite

1er rang : Mme Sophie RAMOS-CAMPOS, CM1-CM2, Mme Séverine SINQUIN, remplaçante CE2-CM1, Mme Simone PEYRILLE, Aide maternelle PS, Mme Béatrice HUGUET, directrice - maternelle PS, Mlle Elène VIECELI, remplaçante.

2ème rang : Mme Karine ISASTI, aide maternelle 1/2 temps GS Mme Karine LACOMMERE, maternelle GS-CP, Mme Nadine QUERION, responsable cantine et accueil périscolaire, Mr Sacha THOMAS, accueil périscolaire

Absentes sur la photo - Mme Valérie VERRIERE, CE2-CM1 Mme Virginie GARROS, CP-CE1, Mme Mercedes SIMONET Assistante de vie scolaire, Mme Patricia VERNET, accueil périscolaire

En ce début de septembre, nos petits salvatoriens ont repris le chemin de L'école.

Après un été riche en travaux, les petits ont trouvé des locaux repeints (salle de classe + dortoir)

Tous ces jeunes élèves ont été accueillis par une nouvelle directrice et son équipe ainsi que par notre maire Dominique FOUIN.

Le nombre d'élèves, constant depuis quelques années, est de 100, répartis comme suit :

TPS, PS, MS	22 enfants
GS	22 enfants
CP- CE1	18 enfants
CE2 - CM1	18 enfants

De nouveaux artisans dans notre village

Monsieur Julien BRANA
PLAQUISTE—PEINTRE
22, route du Fournas Nord
33250 SAINT-SAUVEUR
06 98 12 54 33
05 56 73 69 14

Monsieur Didier MARIONNEAU
ELECTRICIEN
6, chemin de Créon
33250 SAINT-SAUVEUR
06 72 45 46 93
05 56 59 06 88

Prochainement, RAYMOND, créateur en 1982 de la Pizzeria à Pauillac et habitant de notre commune, vous accueillera à son camion qui stationnera chaque semaine à proximité du Magasin VIVAL pour proposer ses traditionnelles pizzas cuites au four de bois, ses crêpes, ses pâtes etc.....

Les bons moments de l'été

C'est la 7ème année que la communauté de communes du centre médoc organise les feux du 14 juillet. Depuis 3 ans les jeux intercommunaux se sont mis en place. Et ce dimanche 13 juillet, 5 équipes se sont affrontées amicalement.



Après les péripéties d'un jeté d'œufs, d'une course de barriques, d'un tir à la corde, d'une course en sacs, de glissades sur l'eau et d'une épreuve culturelle, c'est Saint-Sauveur qui a remporté le trophée « symbolique » qui passe de commune en commune. Toutes les équipes ont pris plaisir à participer aux jeux et le public a beaucoup ri des situations parfois cocasses des participants.



Les fêtes de Saint Sauveur sont des fêtes sympathiques et chaleureuses.

Elles restent des fêtes des plus anciennes et des plus traditionnelles du Médoc qui se déroulent chaque année le dernier week-end de juillet.

En résumé et en chiffres

Durant 4 jours, pratiquement 1 000 personnes ont participé aux manifestations sportives, culturelles ou festives. Dès le vendredi soir, plus de 150 personnes ont découvert l'exposition artistique présentée par 11 artistes talentueux, suivie d'une dégustation des vins du terroir animée par les viticulteurs salvatoriens.

Le samedi, la course pédestre qui est la plus ancienne du Médoc puisqu'elle a été fondée par Mr Roger VILLE-ROY dans les années 70, a rassemblé 100 coureurs.

Le dimanche 160 cyclistes ont disputé le challenge UFO-LEP, puis 120 joueurs de pétanque étaient réunis sur le boulodrome, une trentaine de marcheurs ont découvert les chemins de randonnée et visité une propriété viticole. Les amateurs du concours de quilles sont chaque année plus nombreux. Les soirées étaient chaudes puisque 200 danseurs étaient présents à la soirée Pælla animée par l'orchestre Frédéric Charpentier et les jeunes de la commune se sont « éclatés » le dimanche à leur soirée DJ.

Le vide grenier avec une cinquantaine d'exposants a fait le bonheur des nombreux chineurs.

Enfin le lundi quelques courageuses familles ont participé à la balade à vélo malgré les caprices de la météo qui a été beaucoup plus clémente en soirée permettant au large public d'apprécier le magnifique feu d'artifice offert par la municipalité

Un grand merci aux généreux donateurs (châteaux, commerçants, artisans, population ...), aux forains et à la municipalité qui soutiennent les bénévoles du S.I qui toute l'année travaillent afin de récupérer les fonds nécessaires pour organiser une fête locale dont le budget avoisine les 9 500 €.

Le Transport Scolaire

En ce début d'année scolaire, il est intéressant de donner quelques explications sur le transport scolaire des collégiens et lycéens de notre commune en direction des établissements scolaires de Pauillac.

Ce transport est sous la responsabilité conjointe du Conseil Général et du SIRS (Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire) dont le président est Serge Raynaud.

Le coût global en 2007-2008 pour les 80 élèves de Saint-Sauveur transportés s'élève à 70 480 € soit 881 € par élève.

La répartition du coût par élève se décompose ainsi :

Conseil Général	766 €	soit	87%
Commune	75 €	soit	8,52%
Famille	40 €	soit	4,54%

Il est à noter que dans la plupart des communes du département, la commune ne participe pas financièrement, ce qui porte la part familiale à 13% environ du coût du transport.

A . P . E .

Suite à son Assemblée Générale, l'APE a le plaisir de vous faire connaître la composition de son bureau :

Présidente : Corinne BARZIC

Secrétaire : Françoise LECREN et son adjointe, Cécile DABIS

Trésorière : Karin PASQUET et son adjointe, Céline CONTOIS.

L'agenda prévisionnel 2008 est le suivant :

- . Goûter de la rentrée sous les préaux de l'école le vendredi 26 septembre à 16 H 30
- . La fête d'Halloween le samedi 25 octobre, avec pour commencer, un tour du village des enfants pour la collecte des friandises et pour finir, un goûter au stade.
- . Participation avec la municipalité au Noël de nos enfants
- . Participation au marché de Noël de Saint-Laurent par la vente d'objets.

La Chasse

Les lâchers de faisans auront lieu les 2/11, 30/11, 14/12 et 11/01.

Les dates des lâchers de lièvres sont les 18/10 et 20/12.

Amis chasseurs, je tiens à vous rappeler qu'il est interdit de chasser dans les vignes non vendangées et à proximité des maisons.

Respecter la nature, le bien d'autrui doit être la préoccupation première de tous les chasseurs.

Bonne chasse.

Le Président de l'ACCA - Serge Raynaud

L'épicerie du village VIVAL fête son 1er anniversaire le 12 octobre 2008

C'est avec un immense plaisir, qu'à cette occasion, Madame Monique PASQUET invite toute la population à profiter des promotions prévues pour cet événement et à participer à une superbe tombola pour remercier sa clientèle et l'assurer de ses fidèles services.

Bruits et nuisances sonores

Suite aux problèmes de nuisances sonores rencontrées sur différents endroits de la commune, il est souhaitable de rappeler la réglementation en matière de bruits.

Il faut différencier les bruits de voisinage et les bruits d'activités professionnelles.

Les premiers sont régis par arrêté préfectoral du 8 mars 1990 et se limitent en matière de bricolage et jardinage bruyants au créneau suivants : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30, le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h, les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

En ce qui concerne les bruits d'activités professionnelles, ils sont admis du lundi au vendredi de 7 h à 20 h.

Les bruits des animaux, notamment les aboiements des chiens, sont répréhensibles à toutes heures dès qu'ils sont répétitifs, intempestifs et sans motif valable. A charge pour les propriétaires de prendre toute mesure nécessaire afin d'éviter cette nuisance qui nuit gravement à la qualité de vie de certains habitants.

Animaux errants

Les chiens et les chats errants sont un problème récurrent sur la commune. Les propriétaires sont invités à y veiller. Dans le cas contraire les animaux peuvent faire l'objet d'une saisie et conduits à la fourrière. Ils seront restitués à leurs propriétaires seulement après paiement des frais occasionnés.

Inscription listes électorales

Il est rappelé que l'inscription sur les listes électorales est obligatoire. Les demandes d'inscription seront reçues en Mairie jusqu'au 31 décembre inclus : Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Les électeurs déjà inscrits sur les listes de la commune n'ont aucune formalité à accomplir s'ils n'ont pas changé d'adresse.

Les jeunes gens de 18 ans seront inscrits automatiquement, néanmoins ils devront se présenter afin de vérifier l'exactitude de leur état civil et de leur domicile. Les citoyens des états de l'Union Européenne autre que la France, peuvent demander leurs inscriptions sur les listes électorales complémentaires

Programme locaux de l'habitat - P L H

Le Pays Médoc s'est saisi de la problématique de l'habitat sur l'ensemble du territoire médocain.

Un bureau d'étude a été missionné afin d'établir un diagnostic et de définir une stratégie au niveau de chaque communauté de communes. Les communes du Centre Médoc pourraient ainsi bénéficier de soutien afin de réhabiliter l'habitat ancien et vacant.

Ainsi la municipalité de Saint-Sauveur a dû fournir au bureau d'étude une liste complète des constructions concernées (habitations de catégorie 7 au barème du cadastre = habitations en très mauvais état sans élément de confort). Cette liste a dû être réactualisée compte tenu des évolutions des dernières années.